Plan Communal de Sauvegarde



Commune de Sorèze





ARRE	TE MUNICIPAL D'APPROBATION DU PCS (EXEMPLAIRE) ERREUR ! SIGNET NON DE	FINI.
TABLE	EAU MISE A JOUR PCS	5
I – INI	FORMATIONS GENERALES	6
Α.	CADRE JURIDIQUE	6
В.	Presentation de la commune	7
C.	RECENSEMENT DES RISQUES	8
D.	DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)	9
II – DI	IAGNOSTIC DES RISQUES	10
E.	RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE CLASSES PAR TYPE	10
F.	RISQUES PRESENTS SUR LA COMMUNE CLASSES PAR NIVEAU DE RISQUE	
G.	HISTORIQUE DES CATASTROPHES NATURELLES DE CES DERNIERES ANNEES SUR LA COMMUNE	
A.	ENJEUX PAR TYPES DE RISQUE	
В.	LES ENJEUX	
C.	Infrastructures de reseau	38
III – R	ECENSEMENT DES MOYENS	39
A.	MOYENS MATERIELS COMMUNAUX	39
В.	MOYENS MATERIELS PRIVES SUR LA COMMUNE	40
C.	Humains	41
	Agents municipaux ateliers	
	Agents municipaux service école	
	Agents municipaux service cantine	
	Élus	
D.	PROFESSIONNELS DE SANTE	
E.	Services de l'Etat, collectivites territoriales et grands operateurs	
IV – C	DRGANISATION COMMUNALE DE CRISE	45
A.	ALERTE DES POPULATIONS	46
D.	LE POSTE DE COMMANDEMENT COMMUNAL	47
	VEAU D'ALERTE SUIVANT L'IMPORTANCE DES EVENEMENTS	
LE	NIVEAU D'ALERTE EVOLUE SELON :	47
-	LA TYPOLOGIE DE L'EVENEMENT,	47
-	LA DUREE DE L'EVENEMENT,	
-	LES EFFETS DE L'EVENEMENT SUR LES PERSONNES, LES BIENS ET LES RESSOURCES ET L'IMPACT DE L'EVENEMENT DANS LE DOMAIN	
SO	CIO-ECONOMIQUE DE LA COMMUNE	47
	FORMATION DES ELUS ET DE LA POPULATION. LES CITOYENS SE REFERENT AU DICRIM POUR ADOPTER LA BONNE POSTURE	
	SE EN ALERTE DES CELLULES CONCERNEES PAR LE NIVEAU AVEC POINT REGULIER DE LA SITUATION	
	NECESSAIRE, EVACUATION DE LA POPULATION.	
E.	FICHES ACTIONS DE LA CELLULE DE CRISE	51
V – A	NNEXES	68
A.	MAIN COURANTE (EXEMPLE)	68
F.	Arrete de requisition (exemplaire)	69
G.	Arrete d'interdiction de circuler sur une voie communale (exemplaire)	70
Н.	LISTE DES EVACUES	71
I.	TABLEAU DE GESTION DU MATERIEL REQUISITIONNE OU PRETE	72
J.	FICHES THEMATIQUES	
	La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)	
	Le risque inondation	
	Les différents niveaux de vigilance de Météo-France	
	Outils d'avertissement en temps réel des pluies intenses et des crues	
	Le risque sanitaire	
K.	Lexique	86



Arrêté municipal d'approbation du Plan Communal de Sauvegarde N°AMD 16/08/2021 011

La Maire de la commune de SORÈZE

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L2211-1, L2212-2, L2212-4 et L2215-1 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

VU le code de l'environnement, et notamment son article L125-2 relatif à l'information préventive sur les risques majeurs ;

VU la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile, et notamment son article 13 relatif au plan communal de sauvegarde ;

VU le décret $n^{\circ}2005$ -1156 du 13 septembre 2005 précisant les modalités d'élaboration du plan communal de sauvegarde ;

CONSIDÉRANT que la commune de SORÈZE est susceptible d'être exposée à des risques naturels et/ou technologiques de tous types ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient à la Maire de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise, afin de prendre d'urgence toutes mesures utiles en vue de sauvegarder la population, d'assurer la sécurité et la salubrité publiques et de limiter les conséquences des événements potentiellement graves et susceptibles de se produire sur le territoire de la commune.

<u>ARRÊTE</u>

Article 1 : Le plan communal de sauvegarde de la commune de SORÈZE annexé au présent arrêté est approuvé à compter du 19 juillet 2021.

Article 2 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 4 : Une copie du présent arrêté et du plan communal de sauvegarde qui lui est annexé sera transmise :

- au préfet du Tarn SIDPC
- au directeur du SDIS
- au commandant du Groupement de Gendarmerie ou au directeur départemental de la sécurité publique
- au directeur départemental des Territoires.

Fait à SORÈZE, le 16 août 2021

La Maire





Tableau mise à jour PCS

Date	Objet de la modification	Pages modifiées
15/09/2018	Mise à jour : date arrêté	3
15/09/2018	Mise à jour : population et densité	8
15/09/2018	Mise à jour habitants : La Garrigole	15
15/09/2018	Mise à jour : cellule logistique	18
15/09/2018	Mise à jour : équipements	19
15/09/2018	Mise à jour fiche : action cellule logistique	25
15/09/2018	Mise à jour : moyens	26
15/09/2018	Mise à jour liste : agents municipaux - Atelier	28
15/09/2018	Mise à jour : agents municipaux – Ecole & cantine	29
15/09/2018	Mise à jour : grands opérateurs	34
15/09/2018	Mise à jour : liste des ERP de la commune	38
15/09/2018	Mise à jour : liste des personnes vulnérables	39
15/09/2018	Mise à jour : moyens hébergement et alimentation	40
28/06/2021	Mise à jour complète	Toutes



I – Informations générales

Le plan communal de sauvegarde a pour objet de permettre une réaction rapide et une gestion efficace de la crise par la commune tout en répondant au devoir de protection de la population.

A. Cadre juridique

Selon l'article L.2212-2 5° Code Général des Collectivités Territoriales : « La police municipale a pour objet d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publiques. Elle comprend notamment : 5° Le soin de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, les inondations, les ruptures de digues, les éboulements de terre ou de rochers, les avalanches ou autres accidents naturels, les maladies épidémiques ou contagieuses, les épizooties, de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ; »

De plus, l'article L.2212-4 Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que : « En cas de danger grave ou imminent, tel que les accidents naturels prévus au 5° de l'article L. 2212-2, le maire prescrit l'exécution des mesures de sûreté exigées par les circonstances. Il informe d'urgence le représentant de l'Etat dans le département et lui fait connaître les mesures qu'il a prescrites. »

A ce titre, un plan communal de sauvegarde (PCS) est mis en place. De ce fait, l'article L.731-1 Code de la sécurité intérieure explique que : « Le plan communal de sauvegarde regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Il peut désigner l'adjoint au maire ou le conseiller municipal chargé des *questions* de sécurité Il est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé ou comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention.

[...]

Un décret en Conseil d'Etat précise le contenu du plan communal ou intercommunal de sauvegarde et détermine les modalités de son élaboration. »



B. Présentation de la commune

La ville de Sorèze est située dans le département du Tarn en région Occitanie. La commune fait partie de la communauté de communes Lauragais, Revel, Sorézois, elle s'étend sur 41,6 km² et compte près de 3000 habitants permanents (2836 habitants en 2017 sources INSEE). La population saisonnière fait passer ce chiffre à près de 4000 habitants. Hors saison la densité de peuplement est de 68,1 habitants par km². Sorèze a connu une très nette hausse de sa population sur ces 20 dernières années. En effet en 1990 la cité ne comptait que 1954 habitants.

Equipements

- Tous les commerces de proximité (alimentation, boucherie, tabac et journaux, boulangerie),
- De nombreux services (banques, coiffure, garagistes, Poste, ambulances, pompes funèbres),
- Un volet médical, paramédical et pharmaceutique (médecins, dentistes, infirmières, kinésithérapeutes, pédicure et pharmacie),
- Un artisanat et un secteur industriel actifs (bois et dérivés, entreprise de transports et carrières, transport tourisme et taxis),
- Une école primaire et maternelle, une crèche, un foyer de vie et une maison de retraite (EHPAD Saint-Vincent Sainte-Croix).
- Une vie associative intense pour animer les manifestations diverses.
- Le site de l'Abbaye-école avec son musée national, ses hôtels en rénovation et le centre de formation.

Tourisme, loisirs et culture

- SOREZE est au pied de la Montagne Noire, point de départ de nombreuses randonnées et excursions forestières, proche du lac de Saint-Ferréol avec ses activités nautiques.

Situation géographique

- 25 minutes de CASTRES : cinéma, piscine, patinoire.
- 50 minutes de TOULOUSE : théâtre, concert, vie culturelle.
- 1h30 des stations pyrénéennes de sports d'hiver.
- 1h30 des plages méditerranéennes.

Relief

Plaine : 272 m.Montagne : 781 m.

Hydrologie

 Le Sor, l'Orival, 7 petits cours d'eau, le lac d'En Brunet, le barrage des Cammazes et le lac de Saint-Ferréol.

Type d'habitat

- Habitat dispersé en plaine et en montagne.
- Habitat concentré dans le bourg, centre du village.
- 10 hameaux : La Garrigole, Les Vilas, La Jonquerie, Les Moureaux, La Duretié, La Rivière, Pont-Crouzet, En Taillades, Les Caussignères, Saint-Ferréol.



C. Recensement des risques

Les différents risques auxquels la commune peut être exposée sont les suivants :

- Menaces naturelles et climatiques
 - Inondations.
 - Mouvements de terrain
 - Gonflement des argiles
 - Feux de forêt
 - Canicule
 - Tempête
 - Grand froid
 - Fortes précipitations
 - Vents violents

• Menaces technologiques

- Accidents de transports de matières dangereuses.
- Accidents industriels Explosions.
- Rupture de barrage.
- Incendie.

• Risques sanitaires

- Pandémies (grippes, ...).
- Epizooties.

• Menaces cyber et terroristes

- Attaques et piratage cyber
- Attaque dépôt matières dangereuse
- Acte terroriste

• Menaces délictueuses

- Trouble à l'ordre public
- Vols
- Harcèlement
- Crimes sexuels
- Racisme...



D. Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

(consultable en mairie ou sur le site internet de la ville (inclure adresse web)).

Le DICRIM outil de base de l'information préventive des populations, réalisé sous la responsabilité du maire, vise à renseigner toute personne sur les risques majeurs auxquels sa commune est exposée et sur les mesures de prévention mise en place.

L'objectif à cet égard est triple :

- permettre aux habitants de la commune de contribuer à leur propre sécurité (être capable de reconnaître et d'interpréter un signal d'alerte, puis d'adopter un comportement approprié) ;
- permettre le bon déroulement des mesures prises au niveau collectif : en cas d'évacuation planifiée par exemple, le respect des dispositions prévues (moyens et itinéraires d'évacuation, lieux de regroupement, etc.) garantira l'efficacité des procédures ;
- hors situation de crise, l'information préventive du citoyen doit lui permettre de choisir de vivre, ou non, dans un lieu à risque en toute connaissance de cause. Le DICRIM est alors complémentaire de l'IAL (Information des Acquéreurs et Locataires d'un bien immobilier).

Les sorèziens sont encouragés à s'investir personnellement dans la politique locale de réduction du risque, par exemple en constituant pour la municipalité une ressource complémentaire pour faire face à une situation de crise (aide à la réalisation d'actions, mise à disposition de moyens matériels pour la gestion de l'évènement.

Un exemplaire du Document d'Information Communal sur les RIsques Majeurs (DICRIM) est remis à chaque famille. En outre il est consultable en mairie et disponible en téléchargement à l'adresse suivante :

https://www.ville-soreze.fr/prevention-des-risques/



II - Diagnostic des risques¹

E. Risques présents sur la commune classés par type

MENACE NATURELLE ET CLIMATIQUES	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Inondations ²	Probable	Mineur	Faible
Mouvement de terrain	Probable	Modéré	Elevé
Gonflement des argiles ³	Très probable	Grave	Très élevé
Feux de forêt ⁴	Probable	Modéré	Elevé
Canicule	Très probable	Modéré	Elevé
Tempêtes	Probable	Modéré	Elevé
Grand froid	Peu probable	Modéré	Faible
Fortes précipitations	Modérément probable	Grave	Elevé
Vents violents	Probable	Grave	Elevé
Séisme	Très improbable	Grave	Faible

¹ Carte globale des risques (voir cahier des cartes page 3)

² Inondation du Sor (voir cahier des cartes pages 4 à 19)

³ Retrait gonflement des argiles (voir cahier des cartes page 20)

⁴ Feux de forêt (voir cahier des cartes pages 22 et 23)



MENACE TECHNOLOGIQUE	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Accidents de la route en zone urbaine	Probable	Modéré	Elevé
Accidents de la route en zone rurale ou périur- baine ⁵	Très probable	Grave	Elevé
Accidents de transport de matière dangereuse	Modérément probable	Grave	Elevé
Accident industriel en zone urbaine	Peu probable	Modéré	Faible
Accident industriel en zone rurale ou périurbaine	Peu probable	Modéré	Faible
Incendie en zone urbaine	Probable	Grave	Elevé
Incendie en zone en zone périurbaine	Probable	Grave	Elevé
Incendie en zone en zone rurale	Probable	Mineur	Moyen
Rupture de barrage ⁶	Modérément probable	Grave	Elevé
Accident nucléaire	Très improbable	Mineur	Très faible

⁵ Accidents de la route (voir cahier des cartes page 24)

⁶ Onde de submersion et implantation des sirènes en cas de rupture du barrage des Cammazes (voir cahier des cartes pages 25 et 26)



MENACE SANITAIRE	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Animaux- chiens et chats errants/animaux sauvages	Probable	Grave	Elevé
SRAS / COVID	Probable	Grave	Elevé
Gènes mutant / Grippe	Probable	Grave	Elevé
Nouvelles pandémie virales	Très probable	Grave	Très élevé
Maladies bactériennes par pollution des eaux de consommation	Modérément probable	Grave	Elevé
Epizootie - Fièvre aphteuse	Probable	Grave	Elevé
Epizootie - Fièvre porcine	Probable	Grave	Elevé
Epizootie - Peste aviaire	Très probable	Grave	Très élevé



MENACE CYBER ET TERRORISTES	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Acte terroriste sur individu	Modérément probable	Grave	Elevé
Acte terroriste sur personnalité (maire, police, religieux, etc)	Modérément probable	Grave	Elevé
Acte terroriste sur groupe (sportif,religieux,associatif)	Modérément probable	Grave	Elevé
Piégeage/bombe contre édifices publics (mairie, pompiers)	Peu probable	Grave	Moyen
Piégeage/bombe contre édifice religieux	Modérément probable	Grave	Elevé
Piégeage/bombe contre monuments, musées	Peu probable	Grave	Moyen
Piégeage/bombe contre véhicules public (police, mairie)	Modérément probable	Grave	Elevé
Incendie	Probable	Critique	Elevé
Attaque dépôt matières dangereuses	Probable	Critique	Elevé
Pollution réservoirs d'eau	Probable	Critique	Elevé
Données perdues/divulguées/volées/détruites	Probable	Grave	Elevé
Piratage données personnelles	Probable	Modéré	Elevé
Attaque sur les réseaux sociaux (réputation)	Probable	Modéré	Elevé
Attaque cyber EPADH, cabinet médical, mai- rie,etc	Probable	Grave	Elevé
Piratage bancaire/chantage/extorsion individuel	Probable	Grave	Elevé
Piratage bancaire/chantage/extorsion collectif	Probable	Grave	Elevé
Cyber terrorisme – attaque systèmes sécurité	Probable	Critique	Très élevé



MENACE DELICTUEUSE	PROBABILITE	PROBABILITE IMPACT	
Trouble à l'ordre public	Probable	Mineur	Moyen
Actes d'incivisme	Probable	Mineur	Moyen
Vandalisme	Peu probable	Grave	Moyen
Vol de voiture	Peu probable	Modéré	Faible
Vol de rue	Peu probable	Modéré	Faible
Pickpocket	Très improbable	Modéré	Très faible
Braquage	Probable	Mineur	Moyen
Crimes sexuels	Probable	Grave	Elevé
Harcèlement	Peu probable	Grave	Moyen
Intimidation	Peu probable	Grave	Moyen
Fraude/tromperie	Probable	Modéré	Elevé
Crime organise	Très improbable	Modéré	Très faible
Enlevement/sequestration	Très improbable	Grave	Faible
Racisme contre un individu	Peu probable	Grave	Moyen
Racisme contre une communauté	Peu probable	Grave	Moyen



F. Risques présents sur la commune classés par niveau de risque

MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Accident nucléaire	Technologique	Très improbable	Mineur	Très faible
Pickpocket	Comportements délictueux	Très improbable	Modéré	Très faible
Crime organise	Comportements délictueux	Très improbable	Modéré	Très faible

MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Accident industriel en zone urbaine	Technologique	Peu probable	Modéré	Faible
Accident industriel en zone rurale ou périurbaine	Technologique	Peu probable	Modéré	Faible
Inondations	Naturel	Probable	Mineur	Faible
Grand froid	Naturel	Peu probable	Modéré	Faible
Séisme	Naturel	Très improbable	Grave	Faible
Vol de voiture	Comportements délictueux	Peu probable	Modéré	Faible
Vol de rue	Comportements délictueux	Peu probable	Modéré	Faible
Enlèvement/séquestration	Comportements délictueux	Très improbable	Grave	Faible



MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Incendie en zone en zone rurale	Technologique	Probable	Mineur	Moyen
Trouble à l'ordre public	Comportements délictueux	Probable	Mineur	Moyen
Actes d'incivisme	Comportements délictueux	Probable	Mineur	Moyen
Vandalisme	Comportements délictueux	Peu probable	Grave	Moyen
Braquage	Comportements délictueux	Probable	Mineur	Moyen
Harcèlement	Comportements délictueux	Peu probable	Grave	Moyen
Intimidation	Comportements délictueux	Peu probable	Grave	Moyen
Racisme contre un individu	Comportements délictueux	Peu probable	Grave	Moyen
Racisme contre une communauté	Comportements délictueux	Peu probable	Grave	Moyen
Piégeage/bombe contre édifices publics (mairie, pompiers)	Cyber et me- nace terroristes	Peu probable	Grave	Moyen
Piégeage/bombe contre monuments, musées	Cyber et me- nace terroristes	Peu probable	Grave	Moyen



MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Animaux- chiens et chats errants/animaux sauvages	Sanitaire	Probable	Grave	Elevé
SRAS / COVID	Sanitaire	Probable	Grave	Elevé
Gènes mutant / Grippe	Sanitaire	Probable	Grave	Elevé
Maladies bactériennes par pollution des eaux de consommation	Sanitaire	Modérément probable	Grave	Elevé
Epizootie - Fièvre aphteuse	Sanitaire	Probable	Grave	Elevé
Epizootie - Fièvre porcine	Sanitaire	Probable	Grave	Elevé
Accidents de la route en zone urbaine	Technologique	Probable	Modéré	Elevé
Accidents de la route en zone rurale ou périurbaine	Technologique	Très probable	Grave	Elevé
Accidents de transport de matière dange- reuse	Technologique	Modérément probable	Grave	Elevé
Incendie en zone urbaine	Technologique	Probable	Grave	Elevé
Incendie en zone en zone périurbaine	Technologique	Probable	Grave	Elevé
Rupture de barrage	Technologique	Modérément probable	Grave	Elevé
Mouvement de terrain	Naturel	Probable	Modéré	Elevé
Feux de forêt	Naturel	Probable	Modéré	Elevé
Canicule	Naturel	Très probable	Modéré	Elevé
Tempêtes	Naturel	Probable	Modéré	Elevé
Fortes précipitations	Naturel	Modérément probable	Grave	Elevé
Vents violents	Naturel	Probable	Grave	Elevé
Sexuels	Comportements délictueux	Probable	Grave	Elevé
Fraude/tromperie	Comportements délictueux	Probable	Modéré	Elevé
Acte terroriste sur individu	Cyber et me- nace terroristes	Modérément probable	Grave	Elevé
Acte terroriste sur personnalité (maire, police, religieux, etc.)	Cyber et me- nace terroristes	Modérément probable	Grave	Elevé



MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Acte terroriste sur groupe (sportif, religieux, associatif)	Cyber et me- nace terroristes	Modérément probable	Grave	Elevé
Piégeage / bombe contre édifice religieux	Cyber et me- nace terroristes	Modérément probable	Grave	Elevé
Piégeage / bombe contre véhicules public (police, mairie)	Cyber et me- nace terroristes	Modérément probable	Grave	Elevé
Incendie	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Critique	Elevé
Attaque dépôt matières dangereuses	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Critique	Elevé
pollution réservoirs d'eau	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Critique	Elevé
Données perdues/divulguées/volées/détruites	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Grave	Elevé
Piratage données personnelles	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Modéré	Elevé
Attaque sur les réseaux sociaux (réputation)	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Modéré	Elevé
Attaque cyber EPADH, cabinet médical, mairie,etc	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Grave	Elevé
Piratage bancaire/chantage/extorsion individuel	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Grave	Elevé
Piratage bancaire/chantage/extorsion collectif	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Grave	Elevé

MENACE	Caractère du risque	PROBABILITE	IMPACT	NIVEAU DE RISQUE
Nouvelles pandémie virales	Sanitaire	Très probable	Grave	Très élevé
Epizootie - Peste aviaire	Sanitaire	Très probable	Grave	Très élevé
Gonflement des argiles	Naturel	Très probable	Grave	Très élevé
Cyber terrorisme – attaque systèmes sécurité	Cyber et me- nace terroristes	Probable	Critique	Très élevé



G. Historique des catastrophes naturelles de ces dernières années sur la commune

1. Tempête

Survenu entre le 06/11/1982 et le 10/11/1982 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 18/11/1982

2. Inondations et coulées de boue

Survenu entre le 09/06/1992 et le 13/06/1992 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 16/10/1992

3. Glissement de terrain

Survenu entre le 09/06/1992 et le 13/06/1992 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 16/10/1992

4. Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse

Survenu entre le 01/05/1989 et le 31/12/1991 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 06/12/1993

5. Inondations et coulées de boue

Survenu entre le 10/06/2000 et le 11/06/2000 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 25/09/2000

Survenu le 12/06/2010 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 29/10/2010

Survenu le 16/03/2011 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 15/07/2011

Survenu entre le 30/05/2013 et le 31/05/2013 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 10/09/2013

Survenu entre le 30/05/2013 et le 31/05/2013 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 10/09/2013

Survenu le 12/07/2011 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 28/11/2011

Survenu entre le 14/10/2018 et le 15/10/2018 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 29/10/2018

Survenu le 10/06/2018 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 17/09/2018



6. Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols

Survenu entre le 01/01/1992 et le 30/06/1992 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 30/04/2002

Survenu entre le 01/07/2003 et le 30/09/2003 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 25/08/2004

Survenu entre le 01/01/2011 et le 31/12/2011 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 11/07/2012

Survenu entre le 01/01/2016 et le 31/03/2016 Reconnu catastrophe naturelle depuis le 25/07/2017



A. Enjeux par types de risque

Risque	Nombre personnes concernées	Etablissements infra touchés	Conséquences secondaires
Feu – Neige : montagne	100	Exploitations agricoles, élevages, carrière, gites	Relogement des sinistrés
Vent	Ensemble de	e la commune	Lignes électriques, voiries coupées
Rupture barrage	500	Zone artisanale, hameaux La Garrigole et Pont-Crouzet, entreprise Sudotrans, moulin Maury, pisciculture de Pont- Crouzet, entreprises artisanales	Relogement des sinistrés
Inondation : Le Sor	150	Entreprise Sudotrans, moulin Maury, pisciculture de Pont- Crouzet,	Relogement des sinistrés
Inondation : L'Orival	200	Foyer de vie l'Orival, résidence Les Peupliers, Lieu-dit En Peyrens	Relogement des sinistrés
Inondation : Le Riu de Larroque	80	Hameau de La Garrigole	Relogement des sinistrés



B. Les enjeux

> Enjeux humains Les hameaux

	Nom	Nombre d'habitants
-	La Garrigole	300
-	Les Vilas	40
-	La Jonquerie	25
-	Les Moureaux	50
-	La Duretié	50
-	La Rivière	25
-	Pont-Crouzet	25
-	En Taillades	150
-	Les Caussignères	200
-	Saint-Ferréol	200

Personnes vulnérables et particuliers à domicile isolées et/ou âgées

Cette liste non communiquée pour des raisons de sécurité fait partie des documents à la disposition de la cellule de crise

Etablissements scolaires

Nom établissement	Téléphone	Nom du chef d'établissement	Adresse	Nombre d'employés	Nombre d'élèves	Internat
Ecole René Bénazech						



Crèches/garderies

Nom établissement	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Nombre d'enfants
Les lutins Sorèziens					

Maisons de retraites

Nom établissement	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Nombre de résidents
EHPAD Saint-Vincent Sainte-Croix					

Etablissements accueillants des personnes en situation de handicap

Nom établissement	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Capacité d'accueil
Foyer de vie l'Orival					

PCS - Sorèze



➤ Établissements industriels et commerciaux

Restaurants

Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
Le café des Promenades			
Champaubois			
Le Saint-Martin			
L'Escale			
Le Petit Mekong			



Meublés de tourisme

Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
LA JONQUERIE			
AU CHARME DE SOREZE			
BELMAS			
GITE			
GITE L' APOTHICAIRE			
GITE MAISON DE L ABBÉ			
GITE TI PASTEL			
GITES BELMAS			
LA BAYSSE			
LA MADINERIE			
LA TERRASSE			



Nom établissement	Nom du responsable		Adresse	Téléphone	
LA TERRASSE					
LE GRENIER D ISATIS					
LE MOULIN DE L'ABBE					
LES SENTIERS DU LAC					
MOULIN DE PADIES					
MOULIN DU CHAPITRE					
SCI LE FOUR					



Commerces

Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
ART POESIE, MOTS ET COULEURS			
ETHNIQUE CREATION			
L'ATELIER DE LA RAMEJANE			
POP COIFFURE			
LE MOULIN DES ARTS			
CO THE PLACE			
CHEZ VILOTTE			
GALERIE TERSON DE PALLEVILLE			
INSTITUT DE LAURA			
Boulangerie DU MOULIN AU FOUR- NIL			
LIBRAIRIE/ SALON DE THE			
REVEL EXPRESS			
LE RENCART			
ATELIER FERLUS			



Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
PHARMACIE NOTRE DAME			
LE TEMPS DE POSE			
FUNERAIRE VILOTTE & FILS			
U EXPRESS SOREZE			
SNC SOREZE			
DROSAH ARTS AND CRAFTS			
TECHNI PISCINES SERVICES			

Hôtels

1101013	10(6)5							
Nom établissement	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Capacité d'accueil de clients			
Abbaye-école Logis de Pères (Établissement fermé à ce jour)					626 personnes			
Abbaye-école Pavillon des hôtes (Établissement fermé à ce jour)					100 personnes			
Sté La Terrasse					21 personnes			



Campings

Nom établissement	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Capacité d'accueil de clients
Camping Saint-Martin					

Etablissement Recevant du Public

Nom	Téléphone	Adresse	Nom du responsable ou astreinte	Nombres d'agents	Intérêt stratégique
Abbaye-école Centre de formation					150 personnes
Abbaye-école Auditorium					220 personnes
Abbaye-école Parcours muséographique					80 personnes
Abbaye-école Chapelle & Salle des Gardes					64 personnes
Abbaye-école Accueil touristique					200 personnes
Abbaye-école Pavillon des hôtes					100 personnes
Abbaye-école Logis de Pères					626 personnes



Nom	Téléphone	Adresse	Nom du responsable ou astreinte	Nombres d'agents	Intérêt stratégique
Abbaye-école SPA					30 personnes
Abbaye-école Abbatiale					410 personnes
Abbaye-école Musée Dom Robert					246 personnes
Brasserie le Saint-Martin					120 personnes
Café des promenades					50 personnes
Centre sportif					150 personnes
Ecole					290 personnes
Eglise					400 personnes
EHPAD					191 personnes
Foyer 3ème âge					20 personnes
Le moulin de Padies					80 personnes
Mairie					40 personnes
Nom					Intérêt stratégique
Salle de danse					19 personnes
Salle de la cour des jaunes					30 personnes
Salle Georges de Léotoing					500 personnes
Salle René Vaissière					30 personnes

PCS - Sorèze



> Autres

Stations services

Nom de la station	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Nombre d'employés	Intérêt stratégique
U Express					

PCS - Sorèze



Entreprises

Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
ETS BOIS TOURNES DE SOREZE			
VITRAUX			
AAA			
CREDIT AGRICOLE			
PARLONS BOIS/WIP MOBILIER			
MONDIALE DES BOIS			
SARL BOIS ET DERIVES			
HILAIRE			
ETS CARIVENC			
GROUPE SIET.SA			
EIRL GAUBERT Frédéric			
CARROSSERIE CM AUTO			
ATOLL DESIGN			
Institution des Eaux De la Montagne Noire			



Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
ETS SIEGES PROM			
RG AIRGARDEN			
TERROIKO			
L'ATELIER DE FORGE			
CEMEX			
OPHELEIA INSTRUMENTS			
REVEL EXPRESS			
LES PEDALOS BLANCS			
MGDR			
GRANIER BATIMENT			
MONTAGNE DAVID			
AMBLARD SA			
TOM PRESS SARL			
PROMECA SARL/ ALLO PNEUS			
MECA ONE boites de vitesse			



Nom établissement	Nom du res	oonsable	Adresse	Téléphone
HERRERO Sébastien				
KLEINERT Félix				
MOULIN MAURY				
SYGNA				
XIVECAS SARL				
MONTAGNE ERIC				
EL AYADI SARL				
TK SERVICES				
MIGADO				
LE FAIT TOUT				
TRANSPORTS CH. BONED				
AMBULANCES SOREZIENNES				
SUDOTRANS				
VILOTTE TAXIS-AMBULANCES-VSL				
AUTOCARS TESTE				



Nom établissement	Nom du responsable			Adresse	Téléphone
NORD SUD EXPRESS					
NATURE SERVICES					

Exploitations agricoles

Nom établissement	Nom du responsable	Adresse	Téléphone
APICULTEUR			
EXPLOITANT AGRICOLE			
GAEC DE GRANGE BASSE			
GAEC DE LA JONCARIE			
GAEC DE LA SOURCE			
GAEC DES LATTES			
GAEC DES PINS			
GAEC MAUREL			
LES JARDINS DE LOUISE			
MARAICHAGE			



Nom établissement	Nom du responsable		Adresse	Téléphone	
NATURE SERVICES					
PEPINIERES PAGES					
RG AIRGARDEN					
VENTE VEGETAUX					

Zones naturelles sensibles

Nom de la zone	Nom du responsable	Téléphone	Adresse	Type de zone naturelle
Zone montagne				
Oppidum de Berniquaut				
Le Causse				
Saint-Ferréol				

PCS - Sorèze



Bâtiments classés ou remarquables (figurant à l'inventaire du patrimoine français)

Nom bâtiment	Téléphone	Nom du responsable	Adresse	Observations
Abbaye-école Accueil				
Abbaye-école Abbatiale				
Abbaye-école Auditorium				
Abbaye-école Centre de formation				
Abbaye-école Centre de formation URMA				
Abbaye-école Logis de Pères				
Abbaye-école Pavillon des hôtes				
Abbaye-école SPA				
Abbaye-école Chapelle & Salle des Gardes				
Abbaye-école Musée Dom Robert				
Abbaye-école Parcours muséographique				



C. Infrastructures de réseau⁷

- Routes:
- 5 routes départementales : RD 45 RD 85 RD 151 RD 629 RD 44.
- Eau : Gérée par le Syndicat intercommunal des eaux de la Montagne Noire (S.I.E.M.N.) et l'usine de traitement d'eau potable de Picotalen.
- Energie : GRDF ERDF.
- Communications : téléphone Orange

-

⁷ Carte des routes et du réseau hydrographique (voir cahier des cartes page 7) PCS - Sorèze



III - Recensement des moyens

A. Moyens matériels communaux

Designation	Quantité	Details
Moyens d'intervention	·	
Camion nacelle	1	16 mètres
Camion polybenne	1	19 tonnes
Bennes	5	
Tracteur avec fourche de levage,	1	4 roue motrices
balayeuse et godet		
Tracteur avec saleuse	1	Tractée
Lame de déneigement	?	
Vehicule légers	3	Dont un équipe de haut-parleur
Fourgon	1	
Groupe électrogéne	1	1500VA
Tronçonneuse	3	
Moyens de communication		
Sonorisation fixe à installer		
Sonorisation mobile	2	
Radio portatives	6	5 km
Radio portatives avec émetteur	3	5 km
Panneaux d'information	1	Mairie
Balisage		
Barriéres de balisages	670 ml	
Panneaux de balisage		
Moyens d'herbergement		
Salles vaste	2	Salles des fêtes et des sports
Locaux	1	Foyer
Equipements possibles :		
Matelas		Dortoir école
Chauffage d'appoint	1	2kw

PCS - Sorèze Page 39 | 88



B. Moyens matériels privés sur la commune

Entreprise	Adresse	Téléphone	Moyens
Moyen entreprises de TP	et Maçonnerie		
Gaubert			
Montagné			
Planchon			
Et Granier			
CUMA			
GAEC DE LA SOURCE	Limoge		
Mr Gaubert	Mourebe		
GAEC DES PINS	Les Mengauds		
GAEC DES LATTES	Les Lattes		
GAEC MAUREL	Les Vilas		
GAEC DE LA JONCARIE	La jonquerie		
Granulas			
CEMEX			
Tranport teste			
Epicerie			
U Express	2 passage du		
	Verrier		
Equipement restauration	collective		
Association de la foire			
Tom Press			
Abbaye	1 rue St Martin		
EHPAD	23 rue Balette		
ORIVAL	122 rte de		
	Garrevaques		
	1		
LMS (location)			

PCS - Sorèze P a g e 40 | 88



C. Humains

Agents municipaux ateliers

Perso	Portable	Adresse mail
	Perso	Perso Portable

Agents municipaux service école

NOMS	Téléphone fixe	Portable	Adresse mail

Agents municipaux service cantine

NOMS	Téléphone fixe	Portable	Adresse mail

Agents municipaux entretien école

NOMS	Téléphone fixe	Portable	Adresse mail



PCS - Sorèze P a g e 42 | 88



D. Professionnels de santé

Etablissements hospitaliers

Hôpital Rangueil – CHU de Toulouse	
Centre hospitalier du Pays d'Autan	
Clinique du Sidobre	
Hôpital local de Revel	

Médecins généralistes et spécialistes

Damia CASAL	
Monique FRAYSSE-CASAL	
Jean-Jacques CENAC	

Infirmiers

Patricia ARSUFFI	
Didier JUAN	
Guanaelle MARIOJOULS	
Catherine RASTOUL	
Evelyne THOMAS	
Isabelle LASNE	

Kinésithérapeutes

Bertrand TINTURIER	
Bénédicte TINTURIER-MAMY	

Pharmacie Notre-Dame

Sophie AMALRIC	
Caroline GUIRAUD	

Taxi - Ambulances

HUET	
VILOTTE / REDON	



E. Services de l'Etat, collectivités territoriales et grands opérateurs

Services de l'Etat

Collectivités territoriales

Conseil Départemental	
Communauté de communes	
Syndicat Mixte Abbaye-école	

Grands opérateurs

ENEDIS	
GRDF	
SYNDICAT DES EAUX	
I.E.M.N.	

NIVEAU NATIONAL

http://www.interieur.gouv.fr Rubriques sécurité civile / Gestion des risques

http://www.tarn.gouv.fr Rubriques sécurité / sécurité civile

http://www.risques.gouv.fr

http://www.prim.net

http://www.inpes.sante.fr/

http://www.irma-grenoble.com (Institut des Risques Majeurs de Grenoble)



IV - Organisation communale de crise

Le maire est responsable de la sécurité publique sur le territoire de sa commune.

Article L.2211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « le maire concours par son pouvoir de police à l'exercice des missions de sécurité publique et de prévention de la délinquance, sauf application des dispositions des articles 17 à 22 de la loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile ».

Le maire est compétent dans la prévention des risques, la préparation de l'organisation des secours (urgence, post-urgence et retour à la normale) sur le territoire de sa commune.

Article L.2212-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fait obligation au maire « de prévenir, par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires, les accidents et les fléaux calamiteux ainsi que les pollutions de toute nature, tels que les incendies, inondations... et de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure ».

La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 stipule dans son article 16 que « la direction des opérations de secours relève de l'autorité de police compétente en vertu des articles L2211-1, L2211-2 et L2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ».

Autorité de proximité, le maire sera le plus souvent « Directeur des Opérations de Secours » en cas d'événement venant perturber gravement le quotidien de la population. Ce n'est que si l'événement dépasse les capacités locales d'intervention que le préfet devient « Directeur des Opérations de secours ».

Le maire met en œuvre les premières mesures d'urgence en lien étroit avec le « Commandant des Opérations de Secours » chargé de la conduite opérationnelle des secours, et les mesures de sauvegarde. Il est juridiquement responsable sans avoir nécessairement d'action à réaliser. Il peut simplement être informé par le Commandant des Opérations de Secours des actions mises en œuvre.

Lorsque le préfet prend la direction des opérations de secours, le maire assure ses missions de sauvegarde (alerte et information des populations, appui aux services de secours, assistance et soutien de la population. Il peut se voir confier par le préfet certaines missions (hébergement de personnes évacuées en cas de crise de grande ampleur, ...).

L'organisation de la gestion de crise, si elle obéit à certains principes, est propre à chaque commune. Elle est fonction de l'importance de la commune, de ses moyens, des règles d'organisation et de fonctionnement, de la personnalité des élus et personnels communaux. Aussi les schémas d'organisation présentés ci-après ne constituent que des exemples qui peuvent être adaptés, modifiés. D'autres organisations sont possibles. Le schéma d'organisation initial pourra être validé à l'occasion d'un exercice. Il pourra également évoluer avec l'expérience de situations réelles.

PCS - Sorèze Page 45 | 88



A. Alerte des populations

Parmi les missions du maire l'alerte constitue une action majeure.

DANS QUELS CAS

Répercussion des alertes préfecture (météo, inondations, barrages..)

Alertes à l'initiative du maire

QUI ALERTE

Aux heures ouvrables Le standard de la Mairie

Aux heures non ouvrables Le Chef de la cellule de crise et l'agent

administratif d'astreinte

L'agent d'astreinte le Maire et le chef de la cellule de crise se réunissent au poste de commandement communal

QUI ALERTER

- Le DGS,
- l'ensemble des élus.

Puis selon les cas:

- seulement les personnes concernées par le risque,
- toute la population.

AVEC QUELS MOYENS

Sirènes

Sur la commune Les essais de sirènes sont réalisés le premier mercredi de chaque trimestre vers 12 h.

En cas d'alerte la gestion des ordres est la suivante :

- ordre d'essai : 3 émissions sonores de 2 secondes séparées par un silence de 3 secondes ;
- ordre d'alerte : séquences de 2 secondes séparées par un silence de 3 secondes durant 2 minutes au maximum ;
- fin d'alerte : émissions sonores continues durant 30 secondes.
- En utilisant la réserve citoyenne de sécurité civile
- Voiture équipée d'un haut-parleur
- Porte à porte,
- Téléphone, SMS, courriels
- Station radio



D. Le poste de commandement communal

♦ Implantation

- 1) Mairie : salle du conseil municipal, et tous les bureaux du premier étage
- 2) Implantation des cellules : voir les fiches actions de la cellule de crise
- 3) Site de secours : salle des fêtes si les salles de la mairie sont inutilisables

♦ Contact

MAIRE Mme Marie-Lise Housseau

Chef de la cellule de crise M. Alain Schmidt

Agent d'astreinte

Niveau d'alerte suivant l'importance des évènements

Le niveau d'alerte évolue selon :

- la typologie de l'événement,
- la durée de l'événement,
- les effets de l'événement sur les personnes, les biens et les ressources et l'impact de l'événement dans le domaine socio-économique de la commune.

PCS - Sorèze Page 47 | 88

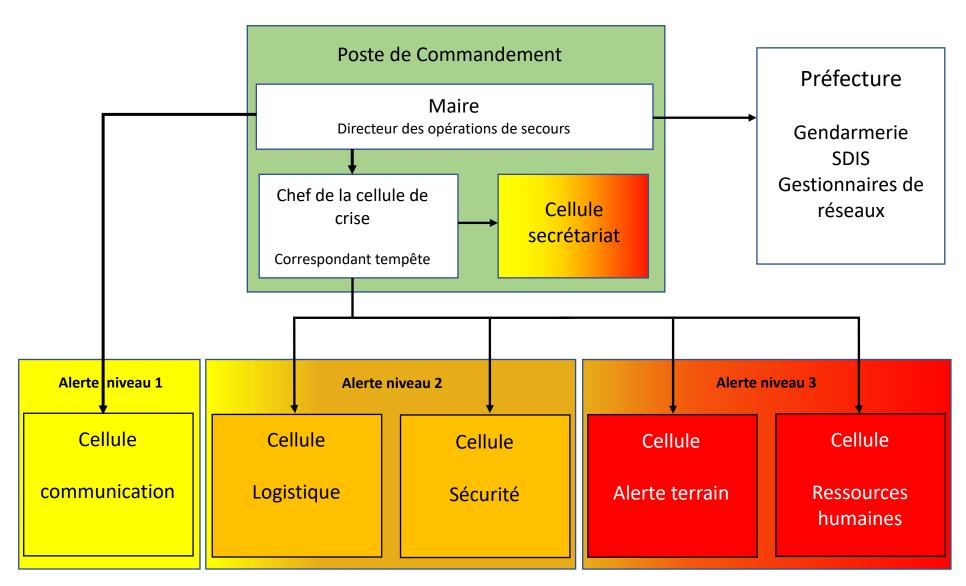


Déclenchée par la Préfecture ou par le Maire			
NIVEAU	Type d'évènement	Action du poste de commandement	
1 ALERTE JAUNE	Évènement climatique habituel sur la commune mais pouvant être occasionnellement dangereux	Information des élus et de la population. Les citoyens se réfèrent au DICRIM pour adopter la bonne posture.	
2 ALERTE ORANGE	Évènement dangereux pour la population de la commune. Sans risque supposant une évacuation (ex : Inondation localisée, etc.)	Information des élus et de la population. Les citoyens se réfèrent au DICRIM pour adopter la bonne posture. Mise en alerte des cellules concernées par le niveau avec point régulier de la situation.	
3 ALERTE ROUGE	Évènement dangereux d'intensité exceptionnelle ayant une atteinte grave sur les personnes, les biens et les ressources. Risque supposant une évacuation (ex : tempête de 1999 – 2009 - 2010.)	Information des élus et de la population. Les citoyens se réfèrent au DICRIM pour adopter la bonne posture. Mise en alerte des cellules concernées par le niveau avec point régulier de la situation. Si nécessaire, évacuation de la population.	

PCS - Sorèze P a g e 48 | 88



Mairie de Sorèze Plan Communal de Sauvegarde - Organisation de la cellule de crise





Mairie de Sorèze Plan Communal de Sauvegarde - Organisation de la cellule de crise

Niveau d'alerte	Décision de convocation de la cellule de crise	1 ^{er} Appel téléphonique	2 ^e appel téléphonique si la cel- lule secrétariat n'est pas encore mobilisé	3 ^e et 4 ^e appels téléphoniques
1				XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX
2	Le Maire ou	Le Maire appelle le chef de la cellule de crise ou	le Chef de la cellule de Crise appelle la Cellule secrétariat	Le responsable de la Cellule secrétariat appelle : 1. la Cellule logistique 2. la Cellule sécurité
3	en cas d'indisponibilité le Chef de la cellule de crise	en cas d'indisponibilité le Chef de la cellule de Crise appelle la Cellule secrétariat	ou en cas d'indisponibilité L'adjoint au Chef de la cel- lule de crise appelle la Cel- lule secrétariat	Le responsable de la Cellule logistique appelle : 1. La cellule Alerte terrain 2. la cellule Ressources humaines

^{5&}lt;sup>e</sup> appels et suivants : chaque responsable de cellule mobilise son équipe en utilisant le même principe chaque personne appelée appelle à son tour la personne suivante sur la liste des membres de la cellule.

Les responsables et les membres des cellules rejoignent sans délais le poste de commandement communal pour la première réunion de crise.



E. Fiches actions de la cellule de crise

PCS - Sorèze Page 51 | 88



Maire

• Positionnement : dans la salle du conseil

Membres:

	Maire	
Nom Prénom	Housseau Marie-Lise	
Adresses		
Téléphone		
Ligne spécifique PCS		
Mails		

Missions

- Responsable de la mise en place, du fonctionnement et de l'entrainement de la cellule de crise.
- Responsable du déclenchement d'alerte pour mettre en place la cellule de crise.
- Prévient les autorités concernées et ordonne l'alerte pour les populations concernées.
- Evalue la situation avec le chef de la cellule de crise valide les actions à mener et suit le déroulement des opérations.
- Assure la coordination avec les autorités supérieures et gère les relations avec les médias.
- Prend les mesures de réquisition si nécessaire.
- Assure le compte rendu final auprès de la préfecture et des entités concernées.

Fonctionnement

- C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui en prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.
- Le chef de la cellule de crise active la cellule et tient la première réunion.
- Le chef de la cellule de crise dirige la première réunion :
 - a. Point de situation;
 - b. Objectif affiché de la cellule de crise ;
 - c. Rappel sur la confidentialité;
 - d. Rôles et missions de chacun;
 - e. Horaire de la prochaine réunion.



• Réunions suivantes :

- a. Rappel de l'objectif
- b. Rappel des actions en cours
- c. Tour de table pour réponses aux actions en cours et nouvelles questions
- d. Horaire prochaine réunion

• Fin de la cellule de crise

- a. Le maire décide de la fin de la cellule de crise
- b. Le chef de la cellule assure la compilation de tous les évènements avec le secrétaire
- c. Le chef de la cellule de crise organise une réunion debriefing dans les jours qui suivent et s'attache à faire ressortir les points positifs et négatifs pour améliorer le fonctionnement de la cellule de crise
- a. Le maire fait un compte rendu du fonctionnement de la cellule de crise à la préfecture.

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise



Chef de la cellule de crise

Positionnement : dans la salle du conseil

Membre :

	Responsable cellule	
Nom Prénom	Schmidt Alain	
Adresses		
Téléphone		
Mails		

Missions:

- Met en place, sur ordre du maire, la cellule de crise.
- Nomme son suppléant.
- Organise, dirige et assure l'entrainement de la cellule de crise en temps normal.
- Prévient les autorités concernées et assure la liaison permanente avec elles.
- Dirige la cellule de crise en fixant les échéances, évalue la situation et les besoins, coordonne les actions à mener.
- Coordonne, si besoin, les actions à mener avec le commandant des opérations de secours.
- S'assure de la bonne tenue du cahier d'évènements.
- Rend-compte au maire après chaque réunion de cellule de crise et avant chaque action engageant la responsabilité du maire.
- Conseil le maire durant toute la crise.
- Participe à l'élaboration de la communication extérieure.
- Rédige le compte-rendu final à destination du maire et propose des améliorations sur le fonctionnement du dispositif.

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.

PCS - Sorèze P a g e 54 | 88



Matériel chef de cellule de crise

Fiche mission
Bloc note + stylos
Carte IGN 2344 série résistante
Carte IGN Top 100168 Plastifié
Carte IGN Top 100169 Plastifié
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone GSM dédiéPremier adjoint : 07 64 44 63 69Téléphone fixeSalle conseil : 05 63 74 63 22 (42)OrdinateurPC portable Premier adjoint ou Maire

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 55 | 88



Cellule alerte terrain

- Positionnement : dans la salle du conseil et terrain
- Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	André Soulard	Maarten Douze	Guillaume Albert
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Nom Prénom	André Mateille	
Adresses		
Téléphone		
Mails		

Missions de la cellule

- Diffuse l'alerte par tous les moyens disponibles appropriés (sirène, mégaphones, ilotiers, voies numériques, etc.)
- Met en œuvre les mesures prises par le commandant des opérations de secours.
- Met en place les mesures d'interdiction et les périmètres de sécurité, si nécessaire.
- Conduit des visites sur le terrain pour évaluer la situation.
- Se met à disposition du commandant des opérations de secours si nécessaire.

Missions du responsable de la cellule

• Dirige et gère le personnel de l'équipe terrain

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.



Matériel cellule alerte terrain

Fiche mission
Bloc note + stylos
Carte IGN 2344 série résistante
Carte IGN Top 100168 Plastifié
Carte IGN Top 100169 Plastifié
France Sud-Ouest Michelin 2020
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone GSM dédié Radio Véhicule Téléphone carte sim rechargeable Stockage dans le bureau d'André Mateille Véhicule atelier

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 57 | 88



Cellule ressources humaines

- Positionnement : dans le bureau des adjoints
- Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	Michel Bayo	Helène Segonne	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Missions

- Recense et gère les moyens humains, publics et privés, utile à la gestion de la crise
- Recense les victimes et tient une liste a jour.
- Coordonne la liaison victimes / compagnies d'assurances.
- Coordonne l'aide des ressources médicales et psychosociales locales pour l'accueil et le traitement des victimes, en liaison avec le commandant des opérations de secours.
- Soutien direct aux membres des familles de victime, en liaison avec la cellule communication.
- Soutien direct aux employés de mairie, lorsque les employés sont directement ou indirectement touchés.
- Coordonne les mesures prises par les RH avec le commandant des opérations de secours.

Missions du responsable de la cellule

Dirige et gère le personnel de l'équipe ressources humaines

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux



Matériel cellule ressources humaines

Fiche mission
Bloc note + stylos
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone fixe Ordinateur Bureau des adjoints N°1 05 63 74 63 26 (53) Ordinateur 1 bureau des adjoints

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 59 | 88



Cellule logistique

- Positionnement : bureau de la salle de réunion des élus
- Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	Christian Aussenac	Thierry Pouvreau	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Nom Prénom	Frédéric Mouton	Alain Tournier	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Missions

- · Recense et gère les moyens matériels publics et prives
- Met en œuvre les moyens d'hébergements aux victimes
- Pourvoit à l'alimentation des victimes
- Gère les moyens de transport nécessaires (victimes, personnel aidant, matériels, alimentation, eau)

Missions du responsable de la cellule

• Dirige et gère le personnel de l'équipe logistique

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.

PCS - Sorèze P a g e 60 | 88



Matériel cellule logistique

Fiche mission
Bloc note + stylos
Carte IGN 2344 série résistante
Carte IGN Top 100168 Plastifié
Carte IGN Top 100169 Plastifié
France Sud-Ouest Michelin 2020
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone fixe Ordinateur De la salle des élus 05 63 74 63 24 (54) Ordinateur 3 salle des élus

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 61 | 88



Cellule communication

Positionnement : Bureau des adjoints

• Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	Hervé Verdoux	Guanaëlle Castel	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Nom Prénom	Angélique Cabestany	Isabelle Escande	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Missions

- Conseille le Chef de la cellule de crise sur les questions de médias et de communications.
- Assure la liaison avec les médias (création de points presse, etc.).
- Suit les victimes et leurs familles.
- Surveille les médias locaux et recueille les informations sur la crise.
- Tient le registre de toutes les activités d'information et de médias au niveau de la cellule de crise (publications articles, interviews, etc.).
- S'assure que la Communication externe soit entièrement contrôlée par la Maire.

Missions du responsable de la cellule

• Dirige et gère le personnel de l'équipe communication

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.



Matériel cellule communication

Fiche mission
Bloc note + stylos
Registre à pages numérotées
PCS / DICRIM / CDS
Annuaires

Téléphone fixe Bureau des adjoints N°2 05 63 74 63 38 (38)

Poste radio sur piles pour suivre les infos Piles de rechanges pour le poste

Ordinateur 2 (bureau des adjoints)

• Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 63 | 88



Cellule sécurité

- Positionnement : dans la salle du conseil et sur le terrain
- Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	Christophe Louvet	David Groudin	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Missions

- Assure le maintien de l'ordre public dans la commune.
- Evalue les menaces d'ordre public et demande des renforts.
- Participe à la coordination avec le commandant des opérations de secours.
- Veille à la confidentialité de la cellule de crise.
- Pourvoit la cellule de crise en cartes numériques et papier.
- Conseille le chef de la cellule de crise en matière de sécurité publique.

Missions du responsable de la cellule

• Dirige et gère le personnel de l'équipe sécurité

Fonctionnement

 C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.



Matériel cellule sécurité

Fiche mission
Bloc note + stylos
Carte IGN 2344 série résistante
Carte IGN Top 100168 Plastifié
Carte IGN Top 100169 Plastifié
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone GSM dédié Radio Véhicule Tél Policier Municipal 06 11 17 17 10 Stockage bureau A. Mateille Voiture Police municipale

Annexes consultables dans la salle du conseil

- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 65 | 88



Secrétariat cellule de crise

Positionnement : dans la salle du conseil

• Membres:

	Responsable cellule	Responsable cellule sup.	
Nom Prénom	Caroline Marchand	Laurence Tourez	
Adresses			
Téléphone			
Mails			

Missions

- Tient à jour le cahier d'évènements et d'actions en cours.
- Remet à jour les 4 tableaux.
- Assure le bon fonctionnement pratique de la cellule de crise. (vidéoprojecteur, écran, ordinateurs, imprimante, papier, etc.).

Missions du responsable de la cellule

• Dirige et gère le personnel de l'équipe secrétariat

Fonctionnement

• C'est le maire qui décide de la mise en place de la cellule de crise, si le maire n'est pas joignable c'est le 1er adjoint qui prend la responsabilité, et ainsi de suite selon un ordre établi par avance et connu de tous les conseillers municipaux.

Matériel cellule sécurité

Fiche mission
Bloc note + stylos
Registre à pages numérotées
PCS / DICRIM / CDS

Téléphone fixe Tél permanences photocopieur RDC 05 63 74 63 23

Radio Base de la salle du conseil

Tableaux + feutres 4 tableaux - Stockage salle du conseil

Ordinateur Ordinateur salle du conseil

Annexes consultables dans la salle du conseil



- Annuaire de crise
- Annuaire population de Sorèze
- Liste des ilotiers de la commune
- Cartes de la commune (1/25000), du département (1/100000), de la communauté de commune (1/50000)
- Documents légaux de référence
- Fiches action de la cellule de crise

PCS - Sorèze P a g e 67 | 88



V - Annexes

A. Main courante (exemple)

→ Permet de suivre l'évènement, son évolution et l'exécution des décisions. Outil de traçabilité, il sert également à renseigner les autorités.

Heure	Origine de la demande / du message	Demande / Message	Suite donnée	Heure	Observations

PCS - Sorèze P a g e 68 | 88



Le maire de la commune de

Mairie de Sorèze Plan Communal de Sauvegarde - Annexes

F. Arrêté de réquisition (exemplaire)



Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2212-2,
Considérant : (l'événement)survenu leàheures
Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations.
Vu l'urgence : à expliciter le plus possible,
Arrête :
Article 1er : L'entrepriseest réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation) nécessaires au rétablissement de l'ordre public.
Article 2 : préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les nom, prénoms,

qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

Article 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au / pour (*X heures, voire jours.*)

Article 4 : [le requis] sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du code général des collectivités territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le tribunal administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

Article 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-1 4° du code général des collectivités territoriales.

Article 6 : le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du tribunal administratif, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours gracieux.

Article 7: Le présent ordre de réquisition sera notifié à M.[requis]. Son ampliation sera affichée à.....et transmise à M. le Préfet.

Article 8 (exécution): Le commissaire de police ou le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

PCS - Sorèze P a g e 69 | 88



Fait à	le	//
		Le maire.

G. Arrêté d'interdiction de circuler sur une voie communale (exemplaire)



	Liberté · Égalité · Fraternité RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Le Maire de	
Vu les articles L.2212-1 et suivants du Code Général	al des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Voirie Routière,	
Vu	survenu le
Considérant quepublique ;	constitue un danger pour la sécurité
	ARRETE
Article 1er : L'accès à la voie communale n°	est interdit jusqu'à nouvel ordre.
Article 2 : Les riverains de la voie devront laisser les à la portion de voie endommagée.	eur véhicule en stationnement devant les barrières interdisant l'accè
Article 3: Un exemplaire du présent arrêté sera af exemplaire sera remis à chacune des personnes directions	effiché à proximité des barrières interdisant l'accès à la route et un ctement concernées (riverains de la voie).
Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêt	de Gendarmerie ainsi que toute force de police sont chargés, chacur été.
Article 5: Ampliation du présent arrêté sera adressée - Préfet du Département - Commandant de la Brigade de Gendarmerie - Président du Conseil Général - Directeur Départemental des Services d'Incendie et Pour exécution chacun en ce qui les concerne.	
	Fait à, le

Le Maire

PCS - Sorèze Page 70 | 88



H. Liste des évacués

Si une personne a refusé d'évacuer, noter dans la case « centre d'accueil » : **refus d'évacuer.** Si une personne décide d'évacuer vers un autre lieu, noter dans la case « centre d'accueil » : **hors centre.**

Nom	Prénom	Adresse	Centre d'accueil	Heure d'arrivée

PCS - Sorèze P a g e 71 | 88



I. Tableau de gestion du matériel réquisitionné ou prêté

Désignation	Propriétaire et adresse	Localisation actuelle (heure)	À récupérer ou rendre ?	État après l'opération

PCS - Sorèze P a g e 72 | 88



J. Fiches thématiques

Fiche thématique n°1 La Réserve Communale de Sécurité Civile Fiche thématique n°2 Le risque inondation Fiche thématique n°3 Les différents niveaux de vigilance de Météo-France Fiche thématique n°4 Outils d'avertissement en temps réel des pluies intenses et des crues Fiche thématique n°5 Le risque sanitaire

PCS - Sorèze P a g e 73 | 88



Fiche thématique n°1

La Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)

Base réglementaire :

- Loi n°2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile
- Circulaire du ministère de l'intérieur du 12 août 2005 relative aux Réserves Communales de Sécurité Civile
- Articles L.724-1 à L.724-14 du Code de la sécurité intérieure

Lors d'un évènement de grande ampleur (inondation, pandémie, etc.) on peut constater la mise en place d'une solidarité spontanée pour venir en aide aux personnes sinistrées. Le problème étant, bien souvent, le manque d'organisation et de coordination de ces personnes avec les autres services de sécurité civile déjà en place. À ce titre, la Réserve Communale de Sécurité Civile permet d'encadrer ces personnes, notamment en les pré-identifiant, ainsi que de structurer leurs actions. Le but est donc d'organiser les bonnes volontés locales. La Réserve est donc un moyen d'appui à la mairie en cas d'évènement majeur.

Étapes de création de la Réserve :

- Création par délibération du Conseil municipal
- Règlement intérieur précisant les missions, l'organisation et le fonctionnement de la Réserve
- Prise d'un arrêté municipal portant création de la Réserve en mentionnant le règlement intérieur
- Transfert des actes au préfet pour l'exercice du contrôle de légalité → actes deviennent exécutoires
- La RCSC est intégrée dans le PCS

Grands principes de la RCSC:

- Exclusivement composée de citoyens bénévoles sans condition de recrutement (notamment physique) sauf des capacités et compétences correspondantes aux missions de la RCSC
- · La Réserve est placée sous l'autorité du maire
- Objectif des bénévoles est de participer au soutien et à l'assistance des populations, à l'appui et au rétablissement des activités dans le cadre de la mission de sauvegarde des populations
- La RCSC doit être adaptée aux besoins et aux moyens de la commune

Les obligations pour la mise en œuvre de la RCSC :

- Le Maire
 - Prend une décision motivée afin de mettre en œuvre la Réserve
 - Fournit un support financier ou des formations
 - Met à disposition du matériel lors d'évènements
- Le Bénévole
 - Obtiens l'accord de son employeur pour pouvoir servir dans la Réserve pendant son temps de travail
 - · Respecte le règlement intérieur sous peine d'être congédié
 - Utilise seulement le matériel fourni
 - Répond aux ordres d'appels individuels et se rend sur son lieu d'affectation
- Les deux



- Signature d'un contrat d'engagement entre les deux parties. Ce contrat donne au bénévole le statut de collaborateur occasionnel du service public et lui garantit une protection sociale
 - La durée du contrat d'engagement est d'un à cinq ans renouvelable
 - Le contrat décrit le cadre dans lequel le réserviste va évoluer
 - La durée des missions ne doit pas dépasser 15 jours ouvrables par année civile
- Champ d'action de la Réserve
 - Ne peut agir que sur le territoire communal
 - Exception : si demande officielle d'une autre commune en cas d'évènement important la Réserve peut agir hors de son territoire.

Le financement de la RCSC :

- Elle est prise en charge par la commune.
- Possibilité de participation financière d'autres collectivités
 - · possible de solliciter des aides au fonctionnement et à l'équipement
 - certaines actions de la Réserve rentrent dans le cadre de programmes éligibles aux aides du département ou de la région ou de l'État voire de l'Europe.
- ⇒ La Réserve ne doit pas constituer une charge nouvelle pour la commune ; en principe la création n'entraîne pas l'achat de matériels lourds ou d'un équipement particulier sauf exceptions.

Les risques possibles relatifs à la RCSC :

- · Une perte de temps face à l'évènement si l'organisation et les missions de la Réserve ne sont pas adaptées aux besoins et aux moyens de la commune.
- Un empiétement de la Réserve sur les missions des services déjà en place (secours ou associations agréées de sécurité civile) si l'organisation et les missions de la Réserve ne sont pas bien délimitées.
- La situation ou un bénévole ou plusieurs subissent ou occasionnent des dommages ou des préjudices à l'encontre d'une tierce personne ou d'un bien.
- ⇒ Afin de couvrir le bénévole et la commune de ce risque, faire en sorte que la Réserve soit comprise dans le contrat d'assurance de la commune.

La question de la responsabilité

- **Réserviste victime d'un dommage** subi dans le service ou à l'occasion du service, voire en cas de décès, lui ou ses ayants droits peuvent obtenir réparation intégrale du dommage subi dans le cas où la responsabilité de la commune est engagée.
- ⇒ Le réserviste n'a pas besoin d'apporter une preuve d'une faute de la commune pour que la responsabilité sans faute de la commune soit engagée.
 - · Réserviste cause un dommage, alors deux situations se présentent :
 - Soit le dommage est la conséquence d'une faute personnelle du réserviste alors sa responsabilité personnelle peut être engagée.
 - Soit le dommage est la conséquence d'une faute de service du réserviste alors l'obligation de réparer le préjudice va peser sur la commune.

Les points d'intentions à avoir :

- Garder les volontaires mobilisés entre deux crises
 - Les faire contribuer à la préparation de la population face aux risques à travers des exercices par exemple.
 - · Aide à sensibiliser la population.
 - · Leur faire faire des formations sur la gestion des risques
 - · Les former aux premiers secours par exemple
- La Réserve doit être organisée de façon rigoureuse et les missions doivent être bien délimitées.

PCS - Sorèze P a g e 75 | 88



Chaque commune doit donc respecter un cadre juridique de référence mais elle est libre d'organiser sa Réserve Communale notamment en prenant en compte la situation locale et ses besoins particuliers. Il ne faut donc l'utiliser que si elle est adaptée à la réalité communale. C'est le **maire qui fixe les missions** de la réserve dans le cadre de la sauvegarde des populations et des biens. La réserve agit en complément des actions des services de secours et de celles des associations agréées de sécurité civile. Les travaux du PCS permettront de définir les missions de la réserve. Par ailleurs, au moment de la création de la RCSC, il est vivement conseillé de travailler en concertation avec les acteurs locaux et le tissu associatif local. Particulièrement, il est conseillé de consulter le SDIS sur les projets d'actes concernant la réserve.

PCS - Sorèze P a g e 76 | 88



Fiche thématique n°2

Le risque inondation

L'inondation est un phénomène récurrent dans le département du Tarn. Certaines communes sont plus touchées que d'autres. Il est donc important de le prévenir et de l'anticiper afin d'organiser au mieux la réponse communale mais aussi et surtout pour protéger au mieux les populations qui seraient impactées par une inondation.

I – Le risque inondation

A) Qu'est-ce qu'une inondation?

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents de montagne et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

B) Statistiques

Classe		Dommages humains	Dommages matériels	
0	Incident	Aucun blessé	Moins de 0,3 M€	
1	Accident	1 ou plusieurs blessés	Entre 0,3 M€ et 3 M€	
2	Accident grave	1 à 9 morts	Entre 3 M€ et 30 M€	
3	Accident très grave	10 à 99 morts	Entre 30 M€ et 300 M€	
4	Catastrophe	100 à 999 morts	Entre 300 M€ et 3 000 M€	
5	Catastrophe majeure	1 000 morts ou plus	3 000 M€ ou plus	

De 2000 à 2010, 77 événements de catégorie 3, 4 ou 5 sont recensés dans l'application Gaspar (Gestion Assistée des Procédures Administratives relatives aux Risques naturels et technologiques). Depuis 2000, le système d'information sur les risques naturels de la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a détecté 9 risques de niveau 4 ou 5, et leurs apparitions sont de plus en plus fréquentes.

Sur les cinq dernières années les inondations ont fait 20 victimes et plus de 500 Millions euros de dégâts matériel en Occitanie.

PCS - Sorèze P a g e 77 | 88



II - Fiche réflexe inondation

A) Objectif de la fiche

L'utilisation de cette fiche réflexe est pensée pour faire face à une crue globale. Elle décrit les mesures à mettre en place lors de cet évènement.

Une fois le niveau d'alerte déterminé, dans un premier temps, il faut que la commune organise sa réponse face à cette crise et active les ressources adaptées. Dans un second temps, les services de la mairie doivent tout mettre en œuvre pour assurer la protection de la population. Enfin, une fois que la population est protégée du danger, il faut veiller à soigner et à approvisionner les personnes dans le besoin tout au long de la crise.

B) Détermination de niveau d'alerte

1 – Phase de détection

Cours d'eau (capteurs)	Niveau de vigilance	Seuil de pré-alerte	Alerte

2 - Phase de diffusion

Alerter les responsables de la Cellule de Crise Municipale (CCM) et les autres services impactés lors de cette crise.

- ➤ Astreintes particulières (chauffage central, ordures ménagères, éclairage public,)
- ➤ Maire et son cabinet
- ➤ Élus
- > Services d'intervention (SDIS, Commissariat de police, ...)
- > Chefs de service et directeurs
- > Préfecture

C) Organiser la gestion de crise

1 - Mettre en place la Cellule de crise communale (CCM)

→ cf. p.17 « 3. Organigramme Cellule de crise municipale (CCM) » pour sa mise en place

2 – Organiser le Poste de commandement communal (PCC)

Il faut qu'il soit situé dans un lieu connu et habituel pour les acteurs du Poste (sauf si le lieu est inaccessible à cause du risque en cours).

Si besoin, il est possible de réquisitionner un bâtiment ou parking privé afin d'installer le PCC (exemple : un parking d'hypermarché).

PCS - Sorèze P a g e 78 | 88



3 - Estimation de l'impact

Cours d'eau	État actuel (hauteur et débit)	Evolution et prévision

[⇒] S'appuyer sur les sites internet utiles comme météo-France ou Vigicrues (cf. fiche thématique n°4 Outils d'avertissement en temps réel des pluies intenses et des crues)

4 - Protection des enjeux

a) La population

⇒ Déterminer les sites à risques où la population peut être impactée selon la hauteur d'eau.

Trier les zones d'habitation en trois catégories

	Zone 1 (découpage de la commune par exemple : Zone Nord)	Zone 2	ETC
Zone jaune : Aléa faible à moyen			
Zone rouge : Affluents et crues rapides/imprévisibles			
Zone bleue : Aléa fort			

Remarque : dans chaque case faire apparaître le nombre d'habitants impactés.

b) Les biens

Protéger les biens ou les évacuer (exemple : déplacer les véhicules d'une zone à risque)

D) Plan de secours à la population

1 – Alerte

Constituer un annuaire d'alerte afin de :

- → Communiquer aux sites recevant des populations sensibles ou site industriels sur les dangers supplémentaires sur le fait d'être inondé.
- → Mise en action du Plan de prévention de mise en sûreté pour les établissements recevant du public
- → Arrêt des activités industrielles et le transport de matières dangereuses (TMD)



2 - Hébergement

- 1. Mettre en place le dispositif d'accueil dans différents établissements adaptés pour faire face au phénomène
- 2. Dispositif de transport pour acheminer la population vers les lieux d'hébergements
- 3. Évacuer la population : Recenser où les personnes sont hébergés et évaluer leurs besoins
- 4. Distribuer les fournitures nécessaires à l'accueil des populations et denrées alimentaires

E) Gestion de la population

Services de secours

Contacter les associations agréées de sécurité civile et les médecins généralistes/infirmiers selon les besoins.

Services de maintenance

En cas de problèmes sur les différents réseaux (gaz, électricité, eau, etc.) faire intervenir les personnels compétents.



https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_d%27inondation_en_France

Fiche thématique n°3

Les différents niveaux de vigilance de Météo-France

La vigilance sert à informer les pouvoirs publics et les citoyens de l'arrivée d'un phénomène météorologique dangereux en métropole dans les prochaines 24 heures. Cette vigilance vise à attirer l'attention sur les dangers potentiels du phénomène météorologique arrivant ainsi que de faire connaître les précautions afin de se protéger.

De même, la vigilance est destinée aux services de la sécurité civile et aux autorités sanitaires qui peuvent ainsi alerter et mobiliser respectivement les équipes d'intervention, les professionnels et les structures de santé.

Le site de météo-France présente une carte de vigilance qui est actualisée au moins deux fois par jour, à 6h et à 16h. Elle signale le niveau de risque maximal pour les prochaines 24 heures à l'aide d'un code couleur comme suit :

Niveau de vigilance	Conséquences possibles	Conseils de comportement	
VERT Pas de vigilance particulière requise			
JAUNE Des phénomènes météorologiques habituels dans le département (vent, orages d'été) peuvent être occasionnellement et localement dangereux		Soyez attentifs si vous pratiquez certaines activités. Tenez-vous informés de l'évolution météorologique et respectez les conseils émis par les pouvoirs publics	
ORANGE Prévision de phénomènes météorologiques dangereux	routière sont rendues difficiles sur l'ensemble du réseau et des	nécessaire, et dans ce cas respectez la signalisation routière Tenez-vous informés de l'évolutio de la situation (radios, Internet).	
ROUGE Des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus	routière peuvent être rendues extrêmement difficiles sur l'ensemble du réseau. Des coupures d'électricité plus ou	Tenez-vous informés de l'évolution de la situation (radios, TV, Internet).	

PCS - Sorèze Page 81 | 88



La carte de vigilance se trouve à l'adresse internet suivante : https://vigilance.meteofrance.fr. Également, il est possible de la trouver dans l'application mobile de Météo-France ainsi que sur le compte Twitter @VigiMeteoFrance.

En plus des couleurs de vigilance, les phénomènes sont précisés à l'aide de pictogrammes, au nombre de 9, que sont :

Vent violent	Vagues et submersion	
Crues	Orages	
Neige et verglas	Canicules et grands froids	
Avalanche		

Lorsque la vigilance est en orange ou en rouge, la carte est accompagnée de **bulletins de vigilance** qui sont actualisés aussi souvent que nécessaire.

Ces bulletins précisent :

- · l'évolution du phénomène,
- sa trajectoire,
- sa localisation,
- son intensité,
- sa fin,
- les conséquences possibles de ce phénomène
- les conseils de comportement définis par les pouvoirs publics.

Source : https://meteofrance.fr



Fiche thématique n°4

Outils d'avertissement en temps réel des pluies intenses et des crues

Les inondations sont à l'origine de situations dramatiques notamment à travers des crues soudaines causées par des pluies intenses en très peu de temps. Les phénomènes climatiques de ces dernières années ont affecté de nombreuses communes. C'est pourquoi, afin de mieux faire face à ces situations à risque, il vous est vivement conseillé de vous abonner aux services APIC et Vigicrues Flash. Ces services peuvent permettre aux communes de gagner de précieuses secondes afin de pouvoir prendre toutes les mesures nécessaires face au risque encouru.

Il existe deux services d'avertissements de pluies intenses pouvant entraîner des débordements de cours d'eau. Ils sont offerts aux autorités locales et sont diffusés à partir d'une plate-forme commune :

- Le **service APIC** (avertissements pluies intenses à l'échelle des Communes) qui est opéré par Météo-France.
- Le **service Vigicrues Flash** (avertissement sur les crues soudaines) qui est géré par le ministère de la Transition écologique et solidaire.

Les **communes peuvent s'y abonner gratuitement** (https://apic.meteo.fr). Elles recevront alors des avertissements dans le cas où certains seuils de débit sont dépassés sur le territoire de leur commune.

Le service APIC

C'est un service d'observation gratuit proposé par Météo-France. Il informe en temps réel en cas de précipitations inhabituellement intenses sur les communes de votre département.

Il y a un suivi des précipitations qui se fait à travers le réseau de radars météorologiques de Météo-France. L'intensité des précipitations sont localisées et mesurées en temps réel. La commune peut choisir le ou les départements sur lesquels elle veut être informée.

Lorsqu'un épisode pluvieux abondant a lieu, la commune reçoit un message précisant le niveau de sévérité des précipitations : intenses ou très intenses.

Toutes les 15 minutes une analyse automatique des dernières précipitations observées est effectuée. Lorsque les précipitations prennent un caractère exceptionnel alors un avertissement est envoyé par message vocal, SMS et courriel. Si le phénomène s'aggrave, alors un nouvel avertissement est envoyé.

Il est possible d'accéder via le portail APIC/Vigicrues Flash à une cartographie détaillée des communes concernées par les précipitations intenses et très intenses.

> Le service Vigicrues Flash

C'est un service d'avertissement proposé par le réseau VIGICRUES (SCHAPI & DREAL) du ministère de la Transition écologique et solidaire. Il informe des risques de crues de certains cours d'eau sur votre territoire départemental (cours d'eau non couverts par la vigilance crues).

PCS - Sorèze Page 83 | 88



Les réactions des cours d'eau sont calculés par un modèle hydrologique en fonction des précipitations mesurées par le réseau de radars de Météo-France. Lorsque des risques de crues significatives dans les prochaines heures sont identifiées sur au moins un cours d'eau éligible au service dans le département de la commune alors un message vous est transmis indiquant un risque de crue forte ou très forte.

L'estimation du risque de crue se met à jour toutes les 15 minutes. Lorsqu'il y a une apparition ou une aggravation du risque de crue, un avertissement est envoyé par message vocal, SMS et courriel. La durée de validité des avertissements est de 6 heures. Si le risque persiste au-delà alors un message est à nouveau envoyé.

Il est possible d'accéder via le portail APIC/Vigicrues Flash à une cartographie détaillée des communes concernées par des risques de crues fortes ou très fortes.

Certains cours d'eau ne sont pas surveillés par Vigicrues Flash notamment lorsque ce sont des cours d'eau à comportement spécifique ou trop petits ou insuffisamment couverts par l'observation pluviométrique de Météo-France. Également, ne sont pas concernés par ce service les cours d'eau surveillés dans le cadre de la vigilance crues. De plus, ce service ne peut se substituer à la connaissance locale et à la surveillance des cours d'eau. D'autres indicateurs sont aussi à prendre en compte localement pour la gestion de crise.

> Le service Vigicrues

C'est un service permettant de prévenir le public et les autorités qu'il existe un risque de crue, plus ou moins important, suivant la couleur de vigilance. La couleur de la vigilance indique le niveau de dangerosité du phénomène et donc permet de se mettre en situation de réagir de manière appropriée.

Ce sont des stations de mesures mises en place par l'État sur certains cours d'eau d'une certaine importance. Les cours d'eau concernés se retrouvent sur la carte du site : https://www.vigicrues.gouv.fr

Sur le site, la carte, par un système de couleur, indique le niveau de vigilance du cours d'eau :

- En vert, il n'y a pas de vigilance particulière requise.
- En jaune, il existe un risque de crue génératrice de débordements et de dommages localisés ou de montée rapide et dangereuse des eaux, nécessitant une vigilance particulière notamment dans le cas d'activités exposées et/ou saisonnières.
- En orange, cela se traduit par un risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact significatif sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.
- En rouge, c'est un risque de crue majeure. Il existe une menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.

La mesure des cours d'eau peut également se faire par la mise en place de la commune de leurs propres dispositifs de surveillance en complément de celui de l'État.

Sources: https://vigicrues.gouv.fr/https://meteofrance.fr/https://ecologie.gouv.fr

PCS - Sorèze P a g e 84 | 88



Fiche thématique n°5

Le risque sanitaire

Définition risque sanitaire: C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Ebola, pandémie grippale, Covid-19, etc.).

La meilleure façon de **limiter le risque** c'est de faire de la **prévention** pour empêcher l'aléa ou réduire les effets d'un possible évènement sur les personnes et les biens. La prévention s'efforce de réduire les conséquences économiques, sociales et environnementales. Lorsque l'évènement dommageable survient il est alors nécessaire d'intervenir.

Le PCS est donc un outil permettant à la commune de faire face à ce genre d'aléa en anticipant les risques. Le plan répertorie les enjeux humains et matériels présents sur la commune ainsi que les moyens qui composent la commune permettant de faire face à la crise.

La situation sanitaire actuelle nous montre l'importance de prévoir un tel scénario de pandémie. Les premiers retours de ce qu'il s'est passé au mois de mars, lors du confinement, ont démontré que les communes qui avaient prévu un volet sanitaire dans leur PCS ont pu mettre en place des mesures de façon plus rapide et efficace (par exemple contacter les personnes vulnérables pour leur apporter les repas à domicile). Le PCS sert donc à anticiper une situation qui se dégrade au fur et à mesure de l'évolution de la crise.

Ce qui ressort du retour d'expérience de certaines communes lors du confinement de mars à mai 2020 :

- prévoir assez d'équipements afin de protéger les agents
- faire régulièrement un inventaire des stocks de matériels
- identifier les stocks de matériels à prévoir pour chaque risque
- prévoir des durées courtes ou longues de confinement
- si le présentiel pour la Cellule de Crise Municipale n'est pas possible, prévoir comment l'organiser en visioconférence
- acculturer les agents et la population aux gestes et bonnes pratiques d'hygiène et de protection de la santé

Un acteur s'ajoute en cas de crise sanitaire : l'Agence Régionale de Santé (ARS)

L'ARS permet un pilotage territorial unifié de la politique de santé. Elle inscrit dans un continuum la prévention, les dispositifs de veille et d'alerte et la gestion des situations d'urgence sanitaire. Une des missions de l'ARS est la veille, l'alerte et la gestion des situations d'urgence sanitaire (VAGUSAN) au sein d'une plateforme de veille et d'urgence sanitaire. Cela se fait en lien avec les services de l'État, notamment le préfet.

L'ARS est en lien direct avec le préfet, qui lui-même fait le lien avec les collectivités territoriales.

Les principaux risques sanitaires présents dans le département du Tarn :

- risque épidémie de maladies vectorielles transmises par les moustiques (moustique tigre)
- frelon asiatique
- épidémie/pandémie
- · épizootie

SORÈZE

Mairie de Sorèze - Plan Communal de Sauvegarde Glossaire

K. Lexique

- COD : Centre Opérationnel Départemental
- COGIC : Centre opérationnel de Gestion Interministérielle des Crises
- COS : Commandant de Opérations de Secours
- COZ : Centre Opérationnel de Zone
- DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs
- DDCSPP : Direction départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations
- DDT : Direction Départementale des Territoires
- **DGSCGC** : Direction Générale de la sécurité Civile et de la Gestion des Crises
- DOS : Directeur des Opérations de Secours
- DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- ORSEC : Organisation de Réponse de SEcurité Civile
- **PCO** : Poste de Commandement Opérationnel
- PCC : poste de Commandement Communal
- **PCS**: Plan Communal de Sauvegarde
- **PICS**: Plan Intercommunal de Sauvegarde
- **POI** : Plan d'Opération Interne
- PPI: Plan Particulier d'Intervention
- PPMS : Plan particulier de Mise en Sécurité
- **PPRN** : Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
- PPRT : Plan de Prévention des Risques Technologiques
- **PPRI** : plan de Prévention du Risque Inondation
- RAC : Responsable des Actions Communales
- RCSC : Réserve Communale de Sécurité Civile
- SAIP : Système d'Alerte et d'Information des Populations
- **SDACR** : Schéma Départemental d'Analyse et de Couverture des Risques
- SDIS : Service Départemental d'Incendie et de Secours
- SIDPC : Service Interministériel de Défense et de Protection Civiles
- **SIRACEDPC** : Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Economiques de Défense et de Protection Civile

Plan Communal de Sauvegarde Septembre 2021

TARN - OCCITANIE



Mairie de Sorèze - Allée du Ravelin 81540 Sorèze 05 63 74 40 30

Mairie-soreze@ville-soreze.fr

https://www.ville-soreze.fr/